

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RÉITÉRATION DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS D'UNE SERVITUDE CONCERNANT LES TRAVAUX SIS ZAE AIGLETTE SUD ET VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE 50 EUROS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE GEX (3.5)

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 août 2022**
Date d'affichage de la convocation : **26 août 2022**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, LUZZI, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, MAZET, MOLINAS, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. DESAY donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. CADOUX donne pouvoir à Mme GIET,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme HUSSON,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. LEVITRE donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme MARTINOD donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. DUVILLARD donne pouvoir M. DUNAND,
M. JUILLARD donne pouvoir à M. DUBOUT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de servitude concernant une partie de la parcelle AW 0090,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser ENEDIS à occuper un terrain d'une superficie de 25 m², situé ZAE AIGLETTE SUD, faisant partie de l'unité foncière cadastrée AW 0090, destiné à la pose d'un coffret et de 2 câbles souterrains basse tension depuis le Poste ZAE Gex pour raccordement de bornes IRVE pour le magasin LIDL,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint délégué à signer cette convention de mise à disposition et tous documents s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le

ID : 001-210101739-20220906-2022_086_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 septembre 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 08 septembre 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 08 septembre 2022.